



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Département de  
Maine et Loire

Convocation du : 09/12/2025

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 21

CR affiché le 16/12/2025

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° DCM 15122025-01

**LOCATION – 40 Rue Pasteur :**  
Mise en location du bien par le biais d'un bail dérogatoire de courte durée

Séance du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, Place Auguste Gautier, 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR sur la convocation et la présidence de Monsieur Thierry de VILLOUTREYS, Maire.

Étaient présents :

Jean-Paul BEAUMONT, Marie-Claire MARION, Françoise AUBIER, Francette GRIFFON, Antoine BÉGUIN, Stéphane BONNIN, Geneviève BOURNEUF, Dominique CHEVRIER, Raymonde FOUQUET, Célia GAZON, Cyril PERPEROT, David RIGAUD, Pierrette ROCHER, Dimitri THOMAS.

Étaient excusés et représentés :

Jean-François HALLIER à Cyril PERPEROT, Anthony GUILLEMIN à Célia GAZON, Pierrette BERTEAU à Françoise AUBIER, Olivier CAILLEAU à David RIGAUD, Virginie CLOUET à Thierry de VILLOUTREYS, Aude CRENN à Antoine BÉGUIN,

Était absent :

Malika FOUQUET,

Secrétaire de séance

Marie-Claire MARION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis le bien sis 40 Rue Pasteur en vue d'un projet d'aménagement de la parcelle situé entre les 2 feux tricolores qui résulte de l'étude de revitalisation du centre-bourg (DCM 11122023-4).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de mettre en location le bien immobilier situé 40 Rue Pasteur à SEICHES, cadastré AC238 ;

Considérant que la mise en location de ce bien est dans l'intérêt de la collectivité, et permet une valorisation de son patrimoine ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions de location et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail ;

Considérant le DPE classant le bien en catégorie F par diagnostic en date du 20/2/2023 (Consommation énergétique : 409 kWhep/m<sup>2</sup>.an (classe F) + Émissions de gaz à effet de serre : 13 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an (classe C)) ;

Considérant la demande de la population pour l'installation d'un chirurgien-dentiste.

Accusé de réception en préfecture  
049-214903338-20251215-DCM151220251-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Considérant que le locataire souhaite intégrer le pôle santé dès l'achèvement de la construction et la mise en location de ce bien,

Considérant la possibilité de déroger au statut des baux commerciaux,

Considérant la nécessité d'intégrer dans le calcul du loyer le coût des travaux d'installation du professionnel à sa charge,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DÉCIDE de mettre en location le bien immobilier sis 40 Rue Pasteur à SEICHES, cadastré AC238 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à Monsieur Stefan SAVA,
- APPROUVE les conditions financières de la location, à savoir :
  - Loyer mensuel : 12 € / m<sup>2</sup> avec un dégrèvement de 50 % pour la durée du bail dérogatoire compte-tenu des travaux d'aménagement à prévoir, hors charges ;
  - Charges courantes à la charge du locataire (eau, entretien jardin, électricité, ordures ménagères)
  - Durée du bail dérogatoire de courte durée : 3 ans non renouvelable.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail dérogatoire de courte durée et tous documents afférents à cette opération.

Fait à Seiches-sur-le-Loir,  
Le lundi 15 décembre 2025

Marie-Claire MARION

Thierry de VILLOUTREYS  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
049-21490338-20251215-DCM151220251-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Mairie de Seiches-sur-le-Loir - Pl. Auguste Gautier, 49140 Seiches-sur-le-Loir  
02 41 76 20 37 | [contact@seiches.fr](mailto:contact@seiches.fr)